

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2666

30 octobre 2012

### SOMMAIRE

Act II Capital .....	127951	International Business Real Estate SA ...	127964
AIPP Pooling I S.A. ....	127952	Kappa S.A. ....	127965
Aladar S.A. ....	127963	Krakatau S.A., Société de gestion de patri- moine familial .....	127962
Apock Properties S.A. ....	127963	Letinvest S.A. ....	127959
Arctic Lake S.à.r.l. ....	127967	Marguerite Wind Chirnogeni S.à r.l. ....	127966
Asic S.A. ....	127951	MK European Capital Partners S.à r.l. ..	127959
Asyris S.A. ....	127963	OHI Finance S.A. ....	127922
Azilis S.à r.l. ....	127960	OPK Biotech International S.A. ....	127966
Baumann & Partners S.A. ....	127964	Orchid Funds SICAV .....	127959
Baumann & Partners S.A. ....	127964	Oregonian Invest S.A. ....	127959
Baumann & Partners S.A. ....	127964	Otome Corporation S.à r.l. ....	127932
Bluehouse Capital Advisors S.à r.l. ....	127954	PAH Fund Management Limited S.à r.l. .....	127966
Brandenburg Management .....	127967	Palux S.A. ....	127960
CVC Capital Partners Services S.à.r.l. ...	127967	Parthena Reys Perennial Management S.A. .....	127962
CVC Capital Partners SICAV-FIS S.A. ..	127967	PR Kiel I S.à r.l. ....	127962
CVC Investments Sàrl .....	127961	Royalty Participations S.A. ....	127960
CVC Services Holdings S.à.r.l. ....	127962	RPFFB Soparfi Finco S.à r.l. ....	127965
Doosan Heavy Industries European Hol- dings S.à r.l. ....	127954	Sabre .....	127961
Eclecta S.A. ....	127954	Sage Acquisition (Lux) S.à r.l. ....	127954
Eurotrust .....	127955	Soling S.à r.l. ....	127966
Financière Cavour S.A. ....	127965	Tyburn Lane (Düsseldorf) S.à.r.l. ....	127968
Fondation Carlo Hemmer .....	127955	Tyburn Lane (Wiesbaden) 1 S.à.r.l. ....	127968
Galaxya S.A. ....	127958	Tyburn Lane (Wiesbaden) 2 S.à.r.l. ....	127968
Giesecke & Devrient International Finance S.A. ....	127968	Versailles International S.à r.l. ....	127943
GON S.A. ....	127958	WhiteStones S.C.A. ....	127961
Immo Castel S.A. ....	127965	Woodward International SA .....	127963
Intermatros S.A. ....	127958		

**OHI Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 171.842.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the third day of October.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Omni Helicopters International S.A., a share company (sociedade anónima) incorporated under the laws of Portugal, having its registered office at Av. Dom João II, Lote 1.12.02 – edifício Adamastor – Torre B – 9º, 1990-077 Lisboa, Portugal, with a share capital of EUR 36,039,045.00 and registered at the Commercial Registry Office of Lisbon under number 509771831;

Referred to hereafter as the "Sole Shareholder",

Represented by Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal, which, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to enact the following articles of incorporation of a société anonyme (the "Company"):

**Chapter I. Name, Registered office, Object, Duration.**

**1. Form, Name.**

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the "1915 Law")) and by the present articles (the "Articles").

1.2 The Company exists under the name of "OHI Finance S.A.".

**2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Munsbach (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**3. Object.**

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company's object is to acquire, own title of, rent out and dispose of one or more helicopters (the "Helicopters").

3.3 The Company may render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct interest, (hereafter referred to as the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector. On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

3.4.1 to enter into any kind of agreement and arrangement necessary to finance the acquisitions of the Helicopters and to maintain the Helicopters in good and marketable condition;

3.4.2 to enter into any kind of operating agreement and arrangement necessary to rent out the Helicopters so as to provide adequate cash flows to repay their related financing;

3.4.3 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise; and

3.4.4 to enter into any other agreements and arrangements in fulfilment of its corporate object.

3.5 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

**4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

## **Chapter II. - Capital.**

**5. Capital.** The subscribed capital is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-), divided into thirty-one thousand (31,000) registered shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, fully paid up (by 100 %).

**6. Form of the shares.** The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the Shareholders and subject to legal conditions.

**7. Payment of shares.** Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

### **8. Modification of capital.**

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the Shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by the 1915 Law.

## **Chapter III. Directors, Board of directors, Statutory auditors.**

### **9. Board of directors or sole director.**

9.1 In case of plurality of Shareholders, the Company must be managed by a board of directors (the "Directors", each a "Director", together the "Board of Directors") consisting of at least three members, who need not be Shareholders.

9.2 In the case where the Company is incorporated by a sole Shareholder or if at the occasion of a general meeting of Shareholders, it is established that all the shares of the Company are held by one single Shareholder, the Company may be managed by one single director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the Shareholders acknowledging the existence of more than one Shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such case, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time.

9.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of Shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of Shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without any indication on the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

9.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of Shareholders which will be asked to ratify such election.

### **10. Meetings of the board of directors.**

10.1 The Board of Directors shall elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of Shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram or telefax another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

10.5 The use of video-conferencing equipment and conference call means allowing the identification of each participating Director shall be allowed. These means must comply with technical features which guarantee an effective participation to the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis

and allowing an effective participation of such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company. Each participating Director shall be authorised to vote by video or by telephone.

10.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all Directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

10.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

### **11. General powers of the board of directors.**

11.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the 1915 Law to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

11.2 Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

11.3 If there is only one Shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company. The provisions of the preceding paragraphs are not applicable when the decisions of the Board of Directors of the Company or of the Director concern day-to-day operations engaged in normal conditions.

### **12. Delegation of powers.**

12.1 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board, Directors, managers, officers or other agents, legal or physical person, who need not be Shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

12.3 The first person entrusted with the daily management may be appointed by the first general meeting of Shareholders.

### **13. Representation of the company.**

13.1 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

13.2 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case a daily manager has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the daily manager, but only within the limits of such power.

### **14. Statutory auditor.**

14.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors who need not be Shareholders.

14.2 The general meeting of Shareholders appoints the statutory auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six years. In case the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for 6 years from the date of their election.

14.3 The statutory auditors are re-eligible.

## **Chapter IV. - General meeting of shareholders.**

### **15. Powers of the sole shareholder / General meeting of shareholders.**

15.1 The Company may have a sole Shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole Shareholder does not result in the dissolution of the company.

15.2 If there is only one Shareholder, the sole Shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

15.3 In case of plurality of shareholders (the "Shareholders", each a "Shareholder"), the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.4 Any general meeting shall be convened by the Board of Directors by means of convening notice sent to each registered Shareholder in compliance with the 1915 Law. It must be convened following the request of Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. In case all the Shareholders are present or represented and if they declare that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of Shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

15.5 Each Shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the Shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the general meeting of Shareholders they relate to.

15.6 A Shareholder may be represented at a general meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder and may consequently vote by way of power of attorney.

15.7 The Shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

15.8 Unless otherwise provided by the 1915 Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.9 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least twothird of the votes cast.

15.10 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

**16. Place and Date of the annual general meeting of shareholders.** The annual general meeting of Shareholders is held in the City of Munsbach, at a place specified in the notice convening, on the fourth Tuesday of the month March of each year at 11.00 a.m.

**17. Other general meetings.** The Board of Directors or the statutory auditors may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the Shareholders which together represent one tenth of the capital of the Company.

**18. Votes.** Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may be represented at any general meeting, even the annual general meeting of Shareholders, by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a Shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

## **Chapter V. - Business year, Distribution of profits.**

### **19. Business year.**

19.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on the 31 December 2012.

19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of Shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

### **20. Distribution of profits.**

20.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of Shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by the 1915 Law.

## Chapter VI. - Dissolution, Liquidation.

### 21. Dissolution, Liquidation.

21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of Shareholders.

## Chapter VII. - Applicable law.

**22. Applicable law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

### *Subscription and Payment.*

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for the shares as follows:

Omni Helicopters International S.A. . . . . .	31,000 shares
Total: . . . . .	31,000 shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

### *Statement.*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

### *Estimate of costs.*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand eight hundred euro (€ 1,800.-).

### *First extraordinary general meeting of sole shareholder.*

The above-named party, representing the entire subscribed capital and acting as Sole Shareholder of the Company pursuant to Article 15.1 of the Articles, has immediately taken the following resolutions:

- The Company's address is fixed at 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg;
- The following persons have been elected as Director for a maximum period of six (6) years, its mandate expiring on occasion of the annual general meeting of the Sole Shareholder to be held in 2018:
  - Gregorio Napoleone, born on 18 August 1954 in Genova, Italia, with professional address at Liscartan House, 127-131 Sloane Street, London SW1X 9AS, United Kingdom;
  - Alexander James Bermingham, born on 19 December 1972 in Sheffield, United Kingdom, with professional address at 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg; and
  - Anke Jager, born on 22 April 1968 in Salzgitter, Germany, with professional address at 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.
- The following has been appointed as auditor for the same period: Deloitte Audit S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 67.895.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with us, the notary, the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le trois octobre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Omni Helicopters International S.A., une société anonyme (sociedade anónima) constituée selon les lois de Portugal, ayant son siège social au Av. Dom João II, Lote 1.12.02 – edifício Adamastor – Torre B – 9º, 1990-077 Lisboa, Portugal, ayant un capital social de EUR 36,039,045.00 et immatriculée auprès du Registre de Commerce de Lisbonne sous le numéro 509771831;

Désignée ci-après comme l'"Actionnaire Unique";

Ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter l'acte constitutif d'une société anonyme (la "Société") comme suit:

## STATUTS

### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège, Objet, Durée**

#### **1. Forme, Dénomination.**

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi de 1915") et par les présents statuts (les "Statuts").

1.2 La Société adopte la dénomination "OHI Finance S.A."

#### **2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'Actionnaire unique ou en cas de pluralité d'Actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses Actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

2.5. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **3. Objet.**

3.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 L'objet de la Société est d'acquérir, devenir propriétaire, louer et céder un ou plusieurs hélicoptères (les "Hélicoptères").

3.3 La Société doit prêter assistance à ses filiales ou sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct (ci-après "les Sociétés Liées"), que ce soit au moyen de prêts, garanties ou autres, étant entendu que la Société n'effectuera aucune transaction qui aurait pour conséquence de la faire participer à une activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier. A titre accessoire de cette assistance, la Société pourra également prêter une assistance administrative ou de marketing à ses Sociétés Liées.

3.4 La Société pourra, en particulier, être engagé dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société ne conclura pas de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

3.4.1 conclure tout contrat ou arrangement nécessaire pour financer les acquisitions des Hélicoptères et pour demeurer les Hélicoptères commercialisables et dans des conditions satisfaisantes;

3.4.2 conclure tout contrat ou arrangement d'exploitation nécessaire pour louer les Hélicoptères en vue d'assurer un flux de trésorerie suffisant pour rembourser le financement y afférent;

3.4.3 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, y compris, sans toutefois s'y limiter, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres; et

3.4.4 conclure tout contrat ou arrangement en relation avec l'accomplissement de son objet social.

3.5 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes investissements ou opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

## **Titre II. - Capital**

**5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trente et un mille (31.000) actions nominatives d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement libérée (à raison de 100 %).

**6. Nature des actions.** Les actions sont, en principe, nominatives, ou au porteur à la demande des Actionnaires et dans le respect des conditions légales.

**7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions en circulation qui ne sont pas entièrement libérées.

### **8. Modification du capital.**

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la Loi de 1915.

## **Titre III. Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaires.**

### **9. Conseil d'administration ou Administrateur unique.**

9.1 En cas de pluralité d'Actionnaires, la Société doit être administrée par un conseil d'administration (les "Administrateurs", chacun un "Administrateur", ensemble le "Conseil d'Administration") composé de trois membres au moins, Actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un Actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des Actionnaires, il est constaté que toutes les actions de la Société sont détenues par un Actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires constatant l'existence de plus d'un Actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans ce cas, une telle personne morale nommera un représentant permanent qui assurera ses fonctions au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale en question ne peut révoquer son représentant permanent qu'en nommant en même temps un successeur.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des Actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans aucune indication de la durée de leur mandat seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un Administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les Administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

### **10. Réunions du conseil d'administration.**

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un Président. Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, en lui donnant une procuration par écrit, par télégramme, par télécopie ou par tout autre moyen. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes exprimés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.5 L'utilisation des moyens de vidéo conférence et de conférence téléphonique permettant l'identification de chaque Administrateur participant est autorisée. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre de façon continue et permettant une participation effective de ces personnes à la réunion. La participation à la réunion par ces moyens est équivalente à la participation à la réunion en personne. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social de la Société. Chaque Administrateur participant est habilité à prendre part au vote par téléphone ou par visioconférence.

10.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs en personne. Cette approbation peut résulter d'un seul ou

de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

10.7 Les votes pourront également être exprimés par fax, e-mail ou par téléphone, à condition, dans cette dernière hypothèse, que le vote soit confirmé par écrit.

10.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président du Conseil d'Administration et par deux Administrateurs. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

#### **11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.**

11.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi de 1915 ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

11.2 Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il es spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

11.3 En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société. Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

#### **12. Délégation de pouvoirs.**

12.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

12.3 Le premier Administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires.

#### **13. Représentation de la société.**

13.1 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

13.2 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d' Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

#### **14. Commissaire aux comptes.**

14.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires.

14.2 L'assemblée générale des Actionnaires désigne le(s) commissaire(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six années. Les commissaires élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans à partir de la date de leur élection.

14.3 Les commissaires aux comptes sont rééligibles.

### **Titre IV. - Assemblée générale des actionnaires.**

#### **15. Pouvoirs de l'actionnaire unique / Assemblée générale des actionnaires.**

15.1 La Société peut avoir un Actionnaire unique lors de sa constitution, ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'Actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

15.2 S'il y a seulement un Actionnaire, l'Actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.3 En cas de pluralité d'Actionnaires (les "Actionnaires", chacun un "Actionnaire"), l'assemblée générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.4 Toute assemblée générale sera convoquée par le Conseil d'Administration par notification écrite en conformité avec la Loi de 1915. L'assemblée sera convoquée à la demande des Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société. Lorsque tous les Actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

Les Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou de plusieurs points sur l'ordre du jour de toute assemblée générale des Actionnaires. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

15.5 Tout Actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire envoyé par poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation. Les Actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à la disposition par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'Actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir du vote sur chaque proposition en cochant la case adéquate.

Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale.

15.6 Un Actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des Actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui peut ne pas être un Actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.7 Les Actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des Actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.8 Sauf dans les cas déterminés par la Loi de 1915 ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des Actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.9 Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la Loi de 1915. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des voix des Actionnaires exprimées.

15.10 Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

**16. Endroit et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit chaque année dans la ville de Munsbach, à l'endroit indiqué dans les convocations, le quatrième Mardi du mois de Mars à 11 heures.

**17. Autres assemblées générales des actionnaires.** Le Conseil d'Administration ou les commissaires aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

**18. Votes.** Chaque Action donne droit à une voix. Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des Actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, en désignant par écrit (ou par fax, e-mail ou autres moyens similaires) un mandataire qui peut ne pas être un Actionnaire et est donc autorisé à voter par procuration.

## **Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices.**

### **19. Année sociale.**

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2012.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des Actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

### **20. Répartition des bénéfices.**

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la réserve légale. Cette dotation n'est plus obligatoire si et pour aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social de la Société.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la Loi de 1915.

## **Titre VI. - Dissolution, Liquidation.**

### **21. Dissolution, Liquidation.**

21.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires.

## Titre VII. - Loi applicable.

**22. Loi applicable.** La Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

### *Souscription et Libération.*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la partie comparante pré mentionnée déclare souscrire aux actions comme suit:

Omni Helicopters International S.A. . . . . .	<u>31.000 Actions</u>
Total: . . . . .	31.000 Actions

Toutes les Actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Déclaration.*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

### *Estimation des frais.*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille huit cents euros (€ 1.800,-).

### *Première assemblée générale extraordinaire.*

La partie pré mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit et agissant en qualité d'Actionnaire Unique de la Société en conformité avec l'Article 15.1 des Statuts, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée à 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateur pour une durée maximale de six (6) ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de l'Actionnaire Unique de l'année 2018:
  - a. Gregorio Napoleone, né le 18 août 1954 à Genova, Italie, avec adresse professionnelle à Liscartan House, 127-131 Sloane Street, London SW1X 9AS, Royaume-Uni;
  - b. Alexander James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à 9A, rue Gabriel Lippmann, L5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg; et
  - c. Anke Jager, née le 22 avril 1968 à Salzgitter, Allemagne, avec adresse professionnelle à 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.
3. A été nommée comme [commissaire aux comptes] pour la même période: Deloitte Audit S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés sous le numéro B 67.895.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 octobre 2012. Relation: EAC/2012/13017. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012131543/542.

(120173634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

**Otome Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: USD 15.880,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 140.288.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh of September.  
Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Siguler Guff SSI Royalty, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, the United States of America, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, the United States of America, here represented by Mrs. Peggy Simon, private employee, having her professional address at 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on September 27<sup>th</sup>, 2012; and

Siguler Guff Benlysta Royalties, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, the United States of America, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, the United States of America, here represented by Mrs. Peggy Simon, prenamed, by virtue of a proxy established on September 27<sup>th</sup>, 2012.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the entities appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entities, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. Siguler Guff SSI Royalty, LLC, is the sole partner of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Otome Corporation S.à r.l.", having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.288 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, dated July 14<sup>th</sup>, 2008, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 1939, on August 7, 2008. The Company's articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated June 21<sup>st</sup>, 2012, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 1873, on July 27<sup>th</sup>, 2012.

II. The Company's share capital is set at fifteen thousand, eight hundred and seventy-nine U.S. Dollars (USD 15,879.-) divided into:

- one million, five hundred and eighty-seven thousand, eight hundred and eighty-two (1,587,882) class A shares without nominal value, all subscribed and fully paid-up;
- two (2) class B shares without nominal value, subscribed and fully paid-up;
- two (2) class C shares without nominal value, subscribed and fully paid-up;
- two (2) class D shares without nominal value, subscribed and fully paid-up;
- two (2) class E shares without nominal value, subscribed and fully paid-up;
- two (2) class F shares without nominal value, subscribed and fully paid-up;
- two (2) class G shares without nominal value, subscribed and fully paid-up;
- two (2) class H shares without nominal value, subscribed and fully paid-up;
- two (2) class I shares without nominal value, subscribed and fully paid-up; and
- two (2) class J shares without nominal value, subscribed and fully paid-up.

III. The appearing entities, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner resolved to reorganize the Company's current share capital of fifteen thousand, eight hundred and seventy-nine U.S. Dollars (USD 15,879.-) so that it is henceforth represented by one million, five hundred and eighty-seven thousand, nine hundred (1,587,900) shares divided as follows:

- One million, five hundred and eighty-seven thousand, eight hundred and ninety-five (1,587,895) ordinary shares without nominal value;
- One (1) class A.1 share without nominal value;
- One (1) class A.2 share without nominal value;
- One (1) class A.3 share without nominal value;
- One (1) class A.4 share without nominal value; and
- One (1) class A.5 share without nominal value.

*Second resolution*

The sole partner resolved to increase the corporate capital to the extent of one U.S. Dollar (USD 1.-) in order to raise it from its present amount of fifteen thousand, eight hundred and seventy-nine U.S. Dollars (USD 15,879.-) to fifteen thousand, eight hundred and eighty U.S. Dollars (USD 15,880.-) by the creation and issue of ten (10) class A.1 shares, ten (10) class A.2 shares, ten (10) class A.3 shares, ten (10) class A.4 shares, ten (10) class A.5 shares, ten (10) class B.1 shares, ten (10) class B.2 shares, ten (10) class B.3 shares, ten (10) class B.4 shares and ten (10) class B.5 shares.

*Subscription - Payment*

Thereupon, Siguler Guff SSI Royalty, LLC, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to ten (10) class A.1 shares, ten (10) class A.2 shares, ten (10) class A.3 shares, ten (10) class A.4 shares, and ten (10) class A.5 shares, to be newly issued and have them fully paid up in the amount of fifty cents (USD 0.50), along with the payment of a share premium in the amount of sixty-one thousand, seven hundred and ninety-eight U.S. Dollars and fifty-seven cents (USD 61,798.57), by a contribution in kind consisting of the assignment and subsequent extinction of a certain, unquestionable and undisputed debt (the "First Contribution"), owed by the Company to Siguler Guff SSI Royalty, LLC, and resulting from a declaration of the Company, as debtor company, dated September 21<sup>st</sup>, 2012, as well as from a declaration of Siguler Guff SSI Royalty, LLC, as creditor company, dated September 21<sup>st</sup>, 2012, in the aggregate amount of sixty-one thousand, seven hundred and ninety-nine U.S. Dollars and seven cents (USD 61,799.07). A copy of the aforementioned declarations will remain annexed to the present deed; and

Siguler Guff Benlysta Royalties, LLC, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to ten (10) class B.1 shares, ten (10) class B.2 shares, ten (10) class B.3 shares, ten (10) class B.4 shares and ten (10) class B.5 shares, to be newly issued and have them fully paid up in the amount of fifty cents (USD 0.50), along with the payment of a share premium in the amount of two hundred and forty-seven thousand, nine hundred and eighty-five U.S. Dollars and twenty-four cents (USD 247,985.24), by a contribution in kind consisting of the assignment and subsequent extinction of a certain, unquestionable and undisputed debt (the "Second Contribution"), owed by the Company to Siguler Guff Benlysta Royalties, LLC, and resulting from a declaration of the Company, as debtor company, dated September 21<sup>st</sup>, 2012, as well as from a declaration of Siguler Guff Benlysta Royalties, LLC, as creditor company, dated September 21<sup>st</sup>, 2012, in the aggregate amount of two hundred and forty-seven thousand, nine hundred and eighty-five U.S. Dollars and seventy-four cents (USD 247,985.74). A copy of the aforementioned declarations will remain annexed to the present deed.

The First Contribution and the Second Contribution are collectively referred to as the "Contributions".

*Effective implementation of the contributions*

Siguler Guff SSI Royalty, LLC, prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the First Contribution and is fully authorized to contribute and subsequently extinguish the First Contribution;
- the assignment and subsequent extinction of the First Contribution are effective today without qualification; and
- all further formalities are in progress in Luxembourg in order to duly carry out and formalize the First Contribution and subsequent extinction of the First Contribution and to render them effective anywhere and toward any third parties.

Siguler Guff Benlysta Royalties, LLC, prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Second Contribution and is fully authorized to contribute and subsequently extinguish the Second Contribution;
- the assignment and subsequent extinction of the Second Contribution are effective today without qualification; and
- all further formalities are in progress in Luxembourg in order to duly carry out and formalize the Second Contribution and subsequent extinction of the Second Contribution and to render them effective anywhere and toward any third parties.

*Third resolution*

Pursuant to the above resolutions, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at fifteen thousand, eight hundred and eighty U.S. Dollars (USD 15,880.-) represented by one million, five hundred and eighty-eight thousand (1,588,000) shares without nominal value, which are divided as follows:

- One million, five hundred and eighty-seven thousand, eight hundred and ninety-five (1,587,895) Ordinary Shares without nominal value;
- Eleven (11) Class A.1 Shares without nominal value;
- Eleven (11) Class A.2 Shares without nominal value;
- Eleven (11) Class A.3 Shares without nominal value;
- Eleven (11) Class A.4 Shares without nominal value;
- Eleven (11) Class A.5 Shares without nominal value;

- Ten (10) Class B.1 Shares without nominal value;
- Ten (10) Class B.2 Shares without nominal value;
- Ten (10) Class B.3 Shares without nominal value;
- Ten (10) Class B.4 Shares without nominal value; and
- Ten (10) Class B.5 Shares without nominal value;
- \* "Ordinary Shares" means ordinary shares without nominal value in the share capital of the Company;
- \* "Class A.1 Shares" means class A. 1 shares without nominal value in the share capital of the Company;
- \* "Class A.2 Shares" means class A.2 shares without nominal value in the share capital of the Company;
- \* "Class A.3 Shares" means class A.3 shares without nominal value in the share capital of the Company;
- \* "Class A.4 Shares" means class A.4 shares without nominal value in the share capital of the Company;
- \* "Class A.5 Shares" means class A. 5 shares without nominal value in the share capital of the Company;
- \* "Class A Shares" means collectively the Classes A. 1 to A.5 Shares;
- \* "Class B.1 Shares" means class B. 1 shares without nominal value in the share capital of the Company;
- \* "Class B.2 Shares" means class B.2 shares without nominal value in the share capital of the Company;
- \* "Class B.3 Shares" means class B.3 shares without nominal value in the share capital of the Company;
- \* "Class B.4 Shares" means class B.4 shares without nominal value in the share capital of the Company;
- \* "Class B.5 Shares" means class B.5 shares without nominal value in the share capital of the Company;
- \* "Class B Shares" means collectively the Classes B.1 to B.5 Shares;
- \* "Class of Shares" means the Class A Shares or the Class B Shares, as the case may be;
- \* "Sub-Class of Shares" means any of the Class A Shares or any of the Class B Shares;
- \* "Class A Partner" means any partner of the Company, which holds at any time Classes A.1 to A.5 Shares of the Company;
- \* "Class B Partner" means any partner of the Company, which holds at any time Classes B.1 to B.5 Shares of the Company;

All the shares can be issued with or without a share premium, subject to legal requirements and the provisions of the present Articles. Except otherwise provided, any amount of share premium which has been or shall be paid in addition to the nominal or par value, as the case may be, of the Ordinary Shares shall remain attached to the Ordinary Shares and shall be allocated to a special reserve to be designated as the Ordinary Shares Premium Account. This account shall be used to provide for the payment of the Ordinary Shares which the Company may redeem, to offset any net realised losses, to make distributions to the holder of such class or to allocate funds to the legal reserve.

Except otherwise provided, any amount of share premium which has been or shall be paid in addition to the nominal or par value, as the case may be, of any share belonging to the Class A Shares shall remain attached to the Class A Shares and shall be allocated to a special reserve to be designated as the Class A Shares Premium Account. This account shall be used to provide for the payment of the shares of the classes to which such account is attached and which the Company may redeem, to offset any net realised losses, to make distributions to the holder of such class or to allocate funds to the legal reserve"

Except otherwise provided, any amount of share premium which has been or shall be paid in addition to the nominal or par value, as the case may be, of any share belonging to the Class B Shares shall remain attached to the Class B Shares and shall be allocated to a special reserve to be designated as the Class B Shares Premium Account. This account shall be used to provide for the payment of the shares of the classes to which such account is attached and which the Company may redeem, to offset any net realised losses, to make distributions to the holder of such class or to allocate funds to the legal reserve".

#### *Fourth resolution*

The partners resolved to amend article 8 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

**" Art. 8.**

8.1 The terms used in this article 8 hereof or elsewhere in the Articles, shall have the meaning set forth below:

Available Amount A means the total amount of Investments Net Profit A of the Company increased by (i) any freely distributable amount booked in the Class A Shares Premium Account and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Sub-Class of Shares of Class A Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AAA = (INPA + PA + CRA) - (LA + LR)$$

Whereby:

AAA = Available Amount A

INPA = Investments Net Profit A (including profits of the year and carried forward profits)

PA = any freely distributable amount booked in the Class A Shares Premium Account and other freely distributable reserves

CRA = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Sub-Class of Shares of Class A Shares to be cancelled

LA = losses (including carried forward losses) of the Portfolio A

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles

Available Amount B means the total amount of Investments Net Profit B of the Company increased by (i) any freely distributable amount booked in the Class B Shares Premium Account and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Sub-Class of Shares of Class B Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AAB = (INPB + PB + CRB) - (LB + LR)$$

Whereby:

AAB = Available Amount B

INPB = Investments Net Profit B (including profits of the year and carried forward profits)

PB = any freely distributable amount booked in the Class B Shares Premium Account and other freely distributable reserves

CRB = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Sub-Class of Shares of Class B Shares to be cancelled

LB = losses (including carried forward losses) of the Portfolio B

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles

Available Amount means Available Amount A or Available Amount B, as the case may be.

Portfolio A means the reference to an assigned investment.

Portfolio B means the reference to an assigned investment.

Portfolios means collectively the Portfolio A and the Portfolio B.

Ordinary Account means the profit and loss account which does not result from the Portfolios, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions which are not attributable to the Portfolios, held by the Company in accordance with the laws and normal accounting practice.

Ordinary Net Profit means the credit balance of the Ordinary Account.

Separate Account A means the result of the Portfolio A which consists of the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to its corresponding assigned investment (including, inter alia, yield, gain on repayment at face value, foreign exchange gains, if any) and the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, exploitation of such investment (including fees, costs, expenses).

Separate Account B means the result of the Portfolio B which consists of the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to its corresponding assigned investment (including, inter alia, yield, gain on repayment at face value, foreign exchange gains, if any) and the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, exploitation of such investment (including fees, costs, expenses).

Separate Accounts means collectively the Separate Account A and Separate Account B.

Investments Net Profit means the credit balance of the Separate Accounts.

Investments Net Profit A means the credit balance of the Separate Account A.

Investments Net Profit B means the credit balance of the Separate Account B.

Distributable Profit means the Investments Net Profit less the deduction to be made to the Company's statutory reserve in compliance with article 17 of the Articles.

Distributable Profit A means the Investments Net Profit A less the deduction to be made to the Company's statutory reserve in compliance with article 17 of the Articles.

Distributable Profit B means the Investments Net Profit B less the deduction to be made to the Company's statutory reserve in compliance with article 17 of the Articles.

8.2 Each share entitles its owner to the rights as defined hereunder, and to one vote at the general meetings of partners. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of Partners.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The rights and conditions attached to different classes of shares are as follows:

Each share shall have the right to dividends declared by the partner(s) at the times and for the amounts which the partner(s) shall determine from time to time, taking into consideration the principles laid down in the following paragraphs, provided that no distribution will be made to the partners despite a positive credit to the Ordinary Account, and/or the Separate Account A and/or the Separate Account B for those classes of shares, if the conditions as set out by the Law are not met for any such distribution.

8.3 The single Partner may freely transfer its shares when the Company is composed of a single Partner. The shares may be transferred freely amongst Partners when the Company is composed of several Partners. The shares may be transferred to non-partners only with the authorisation of the general meeting of Partners representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

8.4 The Company shall create and hold two (2) portfolios, namely Portfolio A and Portfolio B, in accordance with the laws and normal accounting practice. These Portfolio A and Portfolio B will be managed for the exclusive benefit of i) the Class A Partner and ii) the Class B Partner, respectively. The Portfolios shall be defined by the sole manager or the board of managers of the Company.

8.5 The Company may redeem its own shares as follows:

- The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the partners made in the manner required for amendments of the Articles;

- The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of one or more entire Sub-Class (es) of Shares through the repurchases and cancellations of all the shares in issue in such Sub-Class (es) of Shares. In the case of repurchases and cancellations of Sub-Classes of Shares, such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse numeric order for each Class of Shares; and

- In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Sub-Class of Shares in the order provided for above, such SubClass of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Sub-Class of Shares to the Available Amount (with the limitation however to the total cancellation amount as specified hereafter) and the holders of shares of the repurchased and cancelled Sub-Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the cancellation value per share for each share of the relevant SubClass of Shares held by them and cancelled.

The cancellation value per share shall be calculated by dividing the total cancellation amount by the number of shares in issue in the Sub-Class of Shares to be repurchased and cancelled.

The total cancellation amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting on the basis of the relevant interim accounts. The total cancellation amount for each of the outstanding Sub-Class of Shares shall be the Available Amount of the relevant Sub-Class of Shares at the time of the cancellation of the relevant Sub-Class of Shares unless otherwise resolved by the general meeting of partners in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the total cancellation amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant Sub-Class of Shares, the cancellation value per share will become due and payable by the Company".

#### *Fifth resolution*

The partners further resolved to amend article 17 of the articles of association of the Company to give it henceforth the following wording:

**" Art. 17.**

**17.1 Net profit**

Every year, the Partner(s) will approve the Separate Accounts simultaneously with the Ordinary Account held by the Company in accordance with the laws and normal practice, and will determine the Investments Net Profit and the Ordinary Net Profit.

**17. 2 Legal reserve**

Every year, five percent (5%) of the aggregate of i) the Ordinary Net Profit and ii) the Investments Net Profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth (10%) of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

**17. 3 Distributable profit**

In the event of a dividend distribution, the following rules shall apply:

- All the Ordinary Net Profit, less the deduction to be made to the Company's statutory reserve in compliance with article 17.2 of the Articles, should be allocated to the holders of the Ordinary Shares;

- All the Distributable Profit should be allocated as follows:

\* To the holders of (i) Class A.1 and B.1 Shares up to an annual distribution representing 0.10% of the nominal or par value, as the case may be, of the Classes A.1 and B.1 Shares, (ii) Class A.2 and B.2 Shares up to an annual distribution representing 0.20% of the nominal or par value, as the case may be, of the Class A.2 and B.2 Shares, (iii) Class A.3 and B.3 Shares up to an annual distribution representing 0.30% of the nominal or par value, as the case may be, of the Class A.3 and B.3 Shares (v) Class A.4 and B.4 Shares up to an annual distribution representing 0.40% of the nominal or par value, as the case may be, of the Class A.4 and B.4 Shares, payable by fully closed accounting year, for the first accounting year pro rata temporis and the last time for the accounting year before the winding-up of the Company;

\* Then, all the remaining Distributable Profit shall be allocated only to the holders of the last outstanding Sub-Class of Shares in each Class of Shares whose account showed a positive result in that year. Such holders are entitled to a portion of such remaining Distributable Profit which shall be distributed as follows:

- If the Separate Accounts both show a positive result, then the holders of the last outstanding Sub-Class of Shares of the Class A Shares are entitled to all the Distributable Profit A less the amount distributed to the holders of the Class A. 1 to A.4 Shares and the holders of the last outstanding Sub-Class of Shares of the Class B Shares are entitled to all the Distributable Profit B less the amount distributed to the holders of the Class B. 1 to B.4 Shares;

- If only one of the Separate Accounts shows a positive result, then the holders of last outstanding Sub-Class of Shares to which such account relates to are entitled to all the remaining Distributable Profit.

However, the Partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends, if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

\* Interim accounts are established by the manager or the board of managers;

\* These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;

\* The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;

\* The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

The conditions set forth above in article 17 of the Articles shall also apply to interim dividend distributions. "

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entities, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entities and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing entities, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Siguler Guff SSI Royalty, LLC, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19080, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par Mme Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 septembre 2012; et

Siguler Guff Benlysta Royalties, LLC, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19080, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par Mme Peggy Simon, précitée, en vertu d'une procuration donnée le 27 septembre 2012.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Siguler Guff SSI Royalty, LLC est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Otome Corporation S.à r.l.» ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.288 (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire résidant à Lu-

xembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 14 juillet 2008, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations n° 1939 du 7 août 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 21 juin 2012, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations n°1873 du 27 juillet 2012.

II. Le capital social de la Société est fixé à quinze mille, huit cent soixante-dix-neuf dollars U.S. (15.879,- USD) divisé en:

- un million, cinq cent quatre-vingt-sept mille, huit cent quatre-vingt-deux (1.587.882) parts sociales de classe A sans valeur nominale, entièrement souscrites et libérées;
- deux (2) parts sociales de classe B sans valeur nominale, entièrement souscrites et libérées;
- deux (2) parts sociales de classe C sans valeur nominale, entièrement souscrites et libérées;
- deux (2) parts sociales de classe D sans valeur nominale entièrement souscrites et libérées;
- deux (2) parts sociales de classe E sans valeur nominale entièrement souscrites et libérées;
- deux (2) parts sociales de classe F sans valeur nominale, entièrement souscrites et libérées;
- deux (2) parts sociales de classe G sans valeur nominale, entièrement souscrites et libérées;
- deux (2) parts sociales de classe H sans valeur nominale, entièrement souscrites et libérées;
- deux (2) parts sociales de classe I sans valeur nominale, entièrement souscrites et libérées; et
- deux (2) parts sociales de classe J sans valeur nominale, entièrement souscrites et libérées.

III. Les comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique a décidé de réorganiser le capital social actuel de la Société de quinze mille, huit cent soixante-dix-neuf dollars U.S. (15.879,- USD) de telle sorte qu'il est désormais représenté par un million, cinq cent quatre-vingt-sept mille, neuf cent (1.587.900) parts sociales divisées de la manière suivante:

- Un million, cinq cent quatre-vingt-sept mille, huit cent quatre-vingt-quinze (1.587.895) parts sociales ordinaires sans valeur nominale;
- Une (1) part sociale de classe A. 1 sans valeur nominale;
- Une (1) part sociale de classe A.2 sans valeur nominale;
- Une (1) part sociale de classe A.3 sans valeur nominale;
- Une (1) part sociale de classe A.4 sans valeur nominale; et
- Une (1) part sociale de classe A.5 sans valeur nominale.

#### *Deuxième résolution*

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un dollar U.S. (1,- USD), afin de le porter de son montant actuel de quinze mille, huit cent soixante-dix-neuf dollars U.S. (15.879,- USD) à quinze mille, huit cent quatre-vingts dollars U.S. (15.880,- USD), par la création et l'émission de dix (10) parts sociales de classe A.1, dix (10) parts sociales de classe A.2, dix (10) parts sociales de classe A.3, dix (10) parts sociales de classe A.4, dix (10) parts sociales de classe A.5, dix (10) parts sociales de classe B.1, dix (10) parts sociales de classe B.2, dix (10) parts sociales de classe B.3, dix (10) parts sociales de classe B.4 et dix (10) parts sociales de classe B.5.

#### *Souscription - Paiement*

Sur ce, Siguler Guff SSI Royalty, LLC, prénommée, par son mandataire, a déclaré souscrire à dix (10) parts sociales de classe A.1, dix (10) parts sociales de classe A.2, dix (10) parts sociales de classe A.3, dix (10) parts sociales de classe A.4 et dix (10) parts sociales de classe A.5 devant être nouvellement émises, et les libérer pour un montant total de cinquante centimes de dollar U.S. (0,50 USD), avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de soixante-un mille, sept cent quatre-vingt-dix-huit dollars U.S. et cinquante-sept centimes (61.798,57 USD), par apport en nature consistant en la cession et l'extinction subséquente d'une créance certaine, incontestable et incontestée (ci-après le «Premier Apport»), due par la Société à Siguler Guff SSI Royalty, LLC, et résultant d'une déclaration de la Société, en tant que société débitrice, datant du 21 septembre 2012, ainsi que d'une déclaration de Siguler Guff SSI Royalty, LLC, en tant que société créancière, datant du 21 septembre 2012, d'un montant total de soixante-un mille, sept cent quatre-vingt-dix-neuf dollars U.S. et sept centimes (61.799,07 USD). Les copies desdites déclarations demeureront annexées au présent acte; et

Siguler Guff Benlysta Royalties, LLC, prénommée, par son mandataire, a déclaré souscrire à dix (10) parts sociales de classe B.1, dix (10) parts sociales de classe B.2, dix (10) parts sociales de classe B.3, dix (10) parts sociales de classe B.4 et dix (10) parts sociales de classe B.5 devant être nouvellement émises, et les libérer pour un montant total de cinquante centimes de dollar U.S. (0,50 USD), avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de deux cent quarante-sept mille, neuf cent quatre-vingt-cinq dollars U.S. et vingt-quatre centimes (247.985,24 USD), par apport en nature consistant en la cession et l'extinction subséquente d'une créance certaine, incontestable et incontestée (ci-après le «Second Apport») due par la Société à Siguler Guff Benlysta Royalties, LLC, et résultant d'une déclaration de la Société, en tant que société débitrice, datant du 21 septembre 2012, ainsi que d'une déclaration de Siguler Guff Benlysta Royalties, LLC, en tant que société créancière, datant du 21 septembre 2012, d'un montant total de deux cent quarante-sept mille, neuf cent

quatre-vingt-cinq dollars U.S. et soixante-quatorze centimes (247.985,74 USD). Les copies desdites déclarations demeureront annexées au présent acte.

Le Premier Apport et le Second Apport sont ci-après collectivement désignés les «Apports».

#### *Réalisation effective des apports*

Siguler Guff SSI Royalty, LLC, prénommée, par son mandataire, a déclaré que:

- elle est la seule propriétaire sans restriction aucune du Premier Apport et est pleinement autorisée à apporter et éteindre de manière subséquente le Premier Apport;
- la cession et l'extinction subséquente du Premier Apport sont effectivement réalisées sans réserve aujourd'hui; et
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation au Luxembourg, aux fins d'effectuer et formaliser le Premier Apport et l'extinction subséquente du Premier Apport et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Siguler Guff Benlysta Royalties, LLC, prénommée, par son mandataire, a déclaré que:

- elle est la seule propriétaire sans restriction aucune du Second Apport et est pleinement autorisée à apporter et éteindre de manière subséquente le Second Apport;
- la cession et l'extinction subséquente du Second Apport sont effectivement réalisées sans réserve aujourd'hui; et
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation au Luxembourg, aux fins d'effectuer et formaliser le Second Apport et l'extinction subséquente du Second Apport et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

#### *Troisième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'article 6 des statuts de la Société est modifié comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze mille, huit cent quatre-vingts dollars U.S. (15.880,- USD) représenté par un million, cinq cent quatre-vingt-huit mille (1.588.000) parts sociales sans valeur nominale, divisées comme suit:

- un million, cinq cent quatre-vingt-sept mille, huit cent quatre-vingt-quinze (1.587.895) Parts Sociales Ordinaires sans valeur nominale;
- onze (11) Parts Sociales de Classe A. 1 sans valeur nominale;
- onze (11) Parts Sociales de Classe A.2 sans valeur nominale;
- onze (11) Parts Sociales de Classe A.3 sans valeur nominale;
- onze (11) Parts Sociales de Classe A.4 sans valeur nominale;
- onze (11) Parts Sociales de Classe A.5 sans valeur nominale;
- dix (10) Parts Sociales de Classe B.1 sans valeur nominale;
- dix (10) Parts Sociales de Classe B.2 sans valeur nominale;
- dix (10) Parts Sociales de Classe B.3 sans valeur nominale;
- dix (10) Parts Sociales de Classe B.4 sans valeur nominale; et
- dix (10) Parts Sociales de Classe B.5 sans valeur nominale.

\* Parts Sociales Ordinaires» signifie les parts sociales ordinaires sans valeur nominale, dans le capital social de la Société;

\* Parts Sociales de Classe A. 1» signifie les parts sociales de classe A. 1 sans valeur nominale, dans le capital de la Société.

\* Parts Sociales de Classe A.2» signifie les parts sociales de classe A.2 sans valeur nominale, dans le capital de la Société.

\* Parts Sociales de Classe A.3» signifie les parts sociales de classe A.3 sans valeur nominale, dans le capital de la Société.

\* Parts Sociales de Classe A.4» signifie les parts sociales de classe A.4 sans valeur nominale, dans le capital de la Société.

\* Parts Sociales de Classe A.5» signifie les parts sociales de classe A.5 sans valeur nominale, dans le capital de la Société.

\* Parts Sociales de Classe A» signifie collectivement les Parts Sociales de Classes A.1 à A.5;

\* Parts Sociales de Classe B. 1» signifie les parts sociales de classe B.1 sans valeur nominale, dans le capital de la Société.

\* Parts Sociales de Classe B.2» signifie les parts sociales de classe B.2 sans valeur nominale, dans le capital de la Société.

\* Parts Sociales de Classe B.3» signifie les parts sociales de classe B.3 sans valeur nominale, dans le capital de la Société.

\* Parts Sociales de Classe B.4» signifie les parts sociales de classe B.4 sans valeur nominale, dans le capital de la Société.

\* Parts Sociales de Classe B.5» signifie les parts sociales de classe B.5 sans valeur nominale, dans le capital de la Société.

\* Parts Sociales de Classe B» signifie collectivement les Parts Sociales de Classes B.1 à B.5;

\* Classe de Parts Sociales» signifie les Parts Sociales de Classe A ou les Parts Sociales de Classe B, selon le cas;

\* Sous-Classe de Parts Sociales» signifie chacune des Parts Sociales de Classe A ou chacune des Parts Sociales de Classe B;

\* Associé de Classe A» signifie tout associé de la Société, détenant à tout moment des Parts Sociales de Classes A.1 à A.5 de la Société;

\* Associé de Classe B» signifie tout associé de la Société, détenant à tout moment des Parts Sociales de Classes B.1 à B.5 de la Société;

Toutes les parts sociales peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, conformément aux dispositions légales et statutaires. Sauf disposition contraire, tout montant de prime d'émission qui a été ou doit être payé en complément de la valeur nominale ou de la valeur au pair, selon le cas, des Parts Sociales Ordinaires, doit rester attaché aux Parts Sociales Ordinaires et doit être alloué à une réserve spéciale désignée comme le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires. Ce compte peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des Parts Sociales Ordinaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés de cette classe, ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Sauf disposition contraire, tout montant de prime d'émission qui a été ou doit être payé en complément de la valeur nominale ou de la valeur au pair, selon le cas, d'une part sociale appartenant aux Parts Sociales de Classe A, doit rester attaché aux Parts Sociales de Classe A et doit être alloué à une réserve spéciale désignée comme le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe A. Ce compte peut être utilisé pour effectuer le remboursement des parts sociales des classes auxquelles ce compte se rattache et que la Société peut racheter, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés de cette classe, ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Sauf disposition contraire, tout montant de prime d'émission qui a été ou doit être payé en complément de la valeur nominale ou de la valeur au pair, selon le cas, d'une part sociale appartenant aux Parts Sociales de Classe B, doit rester attaché aux Parts Sociales de Classe B et doit être alloué à une réserve spéciale désignée comme le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe B. Ce compte peut être utilisé pour effectuer le remboursement des parts sociales des classes auxquelles ce compte se rattache et que la Société peut racheter, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés de cette classe, ou pour affecter des fonds à la réserve légale.»

#### Quatrième résolution

Les associés ont par ailleurs décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société comme suit:

##### « Art. 8.

8.1 Les notions reprises dans cet article 8 or partout ailleurs dans les Statuts auront la signification suivante:

Montant Disponible A signifie le montant total du Profit Net des Investissements A de la Société (incluant les profits reportés) augmenté de (i) toute somme librement distribuable allouée au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe A et autres réserves librement distribuables et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Sous-Classe de Parts Sociales des Parts Sociales de Classe A annulée mais réduit de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts, déterminées chaque fois sur base des comptes intermédiaires afférents (pour éviter tout doute sans double calcul) de sorte que:

$$\text{MDA} = (\text{PNIA} + \text{PA} + \text{RCA}) - (\text{PeA} + \text{RL})$$

Où:

MDA = Montant Disponible A

PNIA = Profit Net des Investissements A (incluant les profits de l'année et les profits reportés)

PA = toute somme librement distribuable allouée au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe A et autres réserves librement distribuables

RCA = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Sous-Classe de Parts Sociales des Parts Sociales de Classe A devant être annulée

PeA = pertes (incluant les pertes reportées) du Portefeuille A

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts

Montant Disponible B signifie le montant total du Profit Net des Investissements B de la Société (incluant les profits reportés) augmenté de (i) toute somme librement distribuable allouée au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe B et autres réserves librement distribuables et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Sous-Classe de Parts Sociales des Parts Sociales de Classe B annulée mais réduit de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts, déterminées chaque fois sur base des comptes intermédiaires afférents (pour éviter tout doute sans double calcul) de sorte que:

$$\text{MDB} = (\text{PNIB} + \text{PB} + \text{RCB}) - (\text{PeB} + \text{RL})$$

Où:

MDB = Montant Disponible B

PNIB = Profit Net des Investissements B (incluant les profits de l'année et les profits reportés)

PB = toute somme librement distribuable allouée au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe B et autres réserves librement distribuables

RCB = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Sous-Classe de Parts Sociales des Parts Sociales de Classe B devant être annulée

PeB = pertes (incluant les pertes reportées) du Portefeuille B

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts

Montant Disponible signifie le Montant Disponible A ou le Montant Disponible B, selon le cas.

Portefeuille A désigne la référence à un investissement correspondant.

Portefeuille B désigne la référence à un investissement correspondant.

Portefeuilles désigne collectivement le Portefeuille A et le Portefeuille B.

Compte Ordinaire désigne le compte de profits et pertes qui ne résulte pas des Portefeuilles, après déduction des dépenses, frais, amortissement, charges et provisions qui ne sont pas attribuables aux Portefeuilles, détenu par la Société conformément aux lois et à la pratique comptable usuelle.

Profit Net Ordinaire désigne le solde créditeur du Compte Ordinaire.

Compte Séparé A signifie le résultat du Portefeuille A qui consistera en la différence entre tous les revenus, bénéfiques ou autres montants reçus ou dus de quelque autre manière en relation avec les investissements correspondants s'y afférant (y compris, inter alia, les rendements, gains sur remboursement à valeur nominale, gains de taux d'échange, le cas échéant) et les montants des dépenses, pertes, impôts et autres transferts de fonds encourus par la Société durant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gérance, exploitation de tels investissements (y compris les factures, frais, dépenses).

Compte Séparé B signifie le résultat du Portefeuille B qui consistera en la différence entre tous les revenus, bénéfiques ou autres montants reçus ou dus de quelque autre manière en relation avec les investissements correspondants s'y afférant (y compris, inter alia, les rendements, gains sur remboursement à valeur nominale, gains de taux d'échange, le cas échéant) et les montants des dépenses, pertes, impôts et autres transferts de fonds encourus par la Société durant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gérance, exploitation de tels investissements (y compris les factures, frais, dépenses).

Comptes Séparés signifie collectivement le Compte Séparé A et le Compte Séparé B.

Profit Net des Investissements signifie le solde créditeur des Comptes Séparés.

Profit Net des Investissements A signifie le solde créditeur du Compte Séparé A.

Profit Net des Investissements B signifie le solde créditeur du Compte Séparé B.

Profit Distribuible signifie le Profit Net des Investissements moins la déduction devant être faite au compte de réserve légale de la Société en accord avec l'article 17 des Statuts.

Profit Distribuible A signifie le Profit Net des Investissements A moins la déduction devant être faite au compte de réserve légale de la Société en accord avec l'article 17 des Statuts.

Profit Distribuible B signifie le Profit Net des Investissements B moins la déduction devant être faite au compte de réserve légale de la Société en accord avec l'article 17 des Statuts.

8.2 Chaque part sociale confère à son propriétaire les droits définis ci-après et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun, qui peut être choisi parmi l'un d'entre eux ou pas.

Les droits et obligations attachés aux différentes classes de parts sociales sont tels que suit:

Chaque part sociale donne le droit aux dividendes déclarés par l(es) associé(s) du moment et pour les montants que l(es) associé(s) déterminent de temps à autre et en prenant en considération les principes qui suivent, pourvu qu'aucune distribution ne soit faite aux associés, malgré un solde positif sur le Compte Ordinaire, et/ou le Compte Séparé A et/ou le Compte Séparé B pour ces classes de parts sociales, si les conditions posées par la Loi ne sont pas réunies pour une telle distribution.

8.3 Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un Associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés, si la Société a plusieurs Associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des Associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

8.4 La Société crée et gère deux (2) portefeuilles, nommément le Portefeuille A et le Portefeuille B, conformément aux lois et à la pratique comptable usuelle. Le Portefeuille A et le Portefeuille B sont gérés respectivement pour le bénéfice exclusif des Associés de Classe A et des Associés de Classe B. Les Portefeuilles sont définis par le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société.

8.5 La Société peut racheter ses propres parts sociales comme suit:

- Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts;

- Le capital social de la Société peut être réduit via l'annulation de l'entièreté d'une ou plusieurs Sous-Classe(s) de Parts Sociales par les rachats et annulations de toutes les parts sociales émises dans telle(s) Sous-Classe(s) de Parts

Sociales. En cas de rachats et annulations de Sous-Classes de Parts Sociales, ces rachats et annulations doivent être faits dans l'ordre numérique inversé pour chaque Classe de Parts Sociales; et

- Dans le cas d'une réduction de capital social par rachat et annulation d'une Sous-Classe de Parts Sociales dans l'ordre énuméré ci-dessus, ladite Sous-Classe de Parts Sociales donne droit aux détenteurs de cette classe pro rata leur détention dans cette Sous-Classe de Parts Sociales au Montant Disponible (dans la limite cependant du montant total d'annulation, tel que défini ci-après) et les détenteurs de parts sociales de la Sous-Classe de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la valeur d'annulation par part sociale pour chaque part sociale de la Sous-Classe de Parts Sociales concernée détenue par eux et annulée.

La valeur d'annulation par part sociale sera calculée en divisant le montant total d'annulation par le nombre de parts sociales émises dans la Sous-Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

Le montant total d'annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale sur la base de comptes intermédiaires concernés. Le montant total d'annulation pour chacune des Sous-Classes de Parts Sociales restantes sera le Montant Disponible de la Sous-Classe de Parts Sociales concernée au moment de l'annulation de la Sous-Classe de Parts Sociales concernée sauf autrement décidé par l'assemblée générale des associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le montant total d'annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

A compter du rachat et de l'annulation des parts sociales de la Sous-Classe de Parts Sociales concernée, la valeur d'annulation par part sociale sera due et payable par la Société.»

#### *Cinquième résolution*

Les associées ont par ailleurs décidé de modifier l'article 17 des statuts de la Société comme suit:

#### **« Art. 17.**

##### **17.1 Profit Net**

Chaque année, les Associés approuveront les Comptes Séparés simultanément avec le Compte Ordinaire détenu par la Société conformément aux lois et à la pratique comptable usuelle, et détermineront le Profit Net des Investissements et le Profit Net Ordinaire.

##### **17.2 Réserve Légale**

Chaque année, cinq pour cent (5%) du total du i) Profit Net Ordinaire et du ii) Profit Net des Investissements seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième (10%) du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

##### **17.3 Profit Distribuible**

Dans le cas d'une distribution de dividende, les règles suivantes s'appliqueront:

- Tout le Profit Net Ordinaire, moins la déduction devant être faite à la réserve légale de la Société en accord avec l'article 17.2 des Statuts, doit être alloué aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires;

- Tout le Profit Distribuible devra être alloué de la manière suivante:

\* aux propriétaires (i) des Parts Sociales de Classe A.1 et B.1 jusqu'à une distribution annuelle représentant 0,10% de la valeur comptable ou nominale, selon le cas, des Parts Sociales de Classe A.1 et B.1, (ii) des Parts Sociales de Classe A. 2 et B.2 jusqu'à une distribution annuelle représentant 0,20% de la valeur comptable ou nominale, selon le cas, des Parts Sociales de Classe A.2 et B.2, (iii) des Parts Sociales de Classe A.3 et B.3 jusqu'à une distribution annuelle représentant 0,30% de la valeur comptable ou nominale, selon le cas, des Parts Sociales de Classe A. 3 et B. 3, (iv) des Parts Sociales de Classe A.4 et B.4 jusqu'à une distribution annuelle représentant 0,40% de la valeur comptable ou nominale, selon le cas, des Parts Sociales de Classe A. 4 et B. 4, payable une fois les comptes totalement arrêtés, pour la première année sociale pro rata temporis et pour la dernière fois, pour l'année sociale avant la mise en liquidation de la Société;

\* puis, tout le Profit Distribuible restant sera attribué seulement aux détenteurs de la dernière Sous-Classe de Parts Sociales restante dans chaque Classe de Parts Sociales dont les comptes montreront un résultat positif durant cette année. Ces détenteurs auront droit à une partie de ce Profit Distribuible restant qui sera distribué de la manière suivante:

- Si les Comptes Séparés montrent tous les deux un résultat positif, alors les détenteurs de la dernière Sous-Classe de Parts Sociales restante des Parts Sociales de Classe A auront droit à tout le Profit Distribuible A moins le montant distribué aux détenteurs des Parts Sociales de Classes A.1 à A.4 et les détenteurs de la dernière Sous-Classe de Parts Sociales restante des Parts Sociales de Classe B auront droit à tout le Profit Distribuible B moins le montant distribué aux détenteurs des Parts Sociales de Classes B.1 à B.4;

- Si seulement un des Comptes Séparés montre un résultat positif, alors les détenteurs de la dernière Sous-Classe de Parts Sociales restante à laquelle ce compte se rattache auront droit à tout le Profit Distribuible restant.

Toutefois, les Associés peuvent décider, à la majorité prévue par la Loi, que le profit, après déduction faite à la réserve légale et des dividendes intermédiaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- \* Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
  - \* Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéficiaire;
  - \* Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
  - \* Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.
- Les conditions énoncées ci-dessus dans l'article 17 des Statuts sont applicables aux distributions d'acomptes sur dividendes.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont, procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 2 octobre 2012. Relation: ECH/2012/1625. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 8 octobre 2012.

Référence de publication: 2012130951/638.

(120172834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

### **Versailles International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 171.802.

#### STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of September.

Before Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, the undersigned

#### THERE APPEARS:

- 1.- Industri Kapital 2007 Limited Partnership I, with registered number LP 120 80,
  - 2.- Industri Kapital 2007 Limited Partnership II, with registered number LP 120 79,
  - 3.- Industri Kapital 2007 Limited Partnership III, with registered number LP 120 77,
  - 4.- Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV, with registered number LP 120 78,
- governed under the Law of England and Wales,

all acting ultimately through INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED, a company incorporated and existing under the Laws of Jersey, with registered office at Charles Bisson House 3<sup>rd</sup> Floor, 30-32 New Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands JE2 3RA,

5.- Alpha IAB Co-Investment AB, a company incorporated and existing under the laws of Sweden, with registered number 556705-2971 and with registered office at Slojdgatan 9, Box 7475, 103 92 Stockholm, (Sweden).

The founders are here represented by Mrs. Catherine Dessoy, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a Société à responsabilité limitée ("the Company") which she declares to incorporate.

#### **Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a Société à responsabilité limitée, limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of 10 August 1915 on commercial companies on "Sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

**Art. 2.** The Company's name is " Versailles International S.à r.l".

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed, including authorising its subsidiaries to do the same; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

## Capital - Shares

**Art. 8.**

8.1 The Company's capital is set at EUR 12,500.-(twelve thousand and five hundred Euros), represented by 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares of EUR 1.-(one Euro) each.

8.2. The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the sole shareholder or, as the case may be, by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the articles of association.

8.3. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is further authorised and empowered to issue convertible bonds or not, or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible or not, into shares under the conditions to be set by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, provided however that, in case of convertible bonds or assimilated instruments, these bonds or instruments are not be issued to the public and that upon conversion, article 189 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, will be complied with.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

## Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers either shareholders or not, appointed by the shareholders with or without limitation of their period of office.

The manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

The powers and the remuneration of any managers possibly appointed to or in place of the first managers will be determined in the act of nomination.

In the case of one sole manager, the sole signature of this manager shall bind the Company.

In case of plurality of managers, the Company will be bound by the joint-signature of any two managers.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, transmitted either by ordinary mail, electronic mail, telefax, cable, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Meetings held by these means will be deemed held at the registered office.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Circular resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all of them in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings, duly convened. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature

## Shareholders decisions

**Art. 14.** Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five (25).

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of 10 August 1915 on Sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

## Financial year - Balance sheet

**Art. 16.** The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

**Art. 17.** Each year, as of 31 December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### Interim dividend

**Art. 20.** Notwithstanding the provisions of the article twenty, the general meeting of partners of the Company, by the majority vote determined by the Law for payment of dividend, upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a recent interim statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager itself (as the case may be), and showing that sufficient reserves are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

#### Winding-up - Liquidation

**Art. 21.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

#### Applicable law

**Art. 22.** The laws here above mentioned in article 1<sup>st</sup> shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on 31 December 2012.

#### Subscription / Payment

Thereupon Industri Kapital 2007 Limited, prenamed, acting on the above capacity, represented by Mrs. Catherine Dessoy by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe in the name and on behalf of Industri Kapital 2007 Limited Partnerships I-IV and Alpha IAB Co-Investment AB to the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares which will be allocated as follows, and to have them fully paid up by payment in cash:

	Number of shares	Shares Nominal (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I . . . . .	2,987	2,987.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II . . . . .	2,818	2,818.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III . . . . .	3,140	3,140.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV . . . . .	3,518	3,518.-
Alpha IAB Co-Investment AB . . . . .	37	37.-
Total . . . . .	12,500	12,500.-

so that as from now on, the company has at its free and entire disposal the amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) as was certified to the undersigned notary.

### Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

### General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as manager for an undetermined duration of the Company:

- Mr. Andrew Townend, with professional address at Brettenham House, 5, Lancaster Place, London WC2E 7EN, United Kingdom, born on the 31 December 1971 in Mirfield, United Kingdom;

- Mr. Shaun Johnston, with professional address at 30-32 New Street, St. Helier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands, born on the 14 June 1965 in Birmingham, United Kingdom;

- Mrs. Sandrine Anton, with professional address at 35, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, born on the 21 June 1972 in Algrange, France;

- Mrs. Catherine Dessoï, with professional address at 31 rue d'Eich L-1461 Luxembourg, born on the 14 December 1963 in Namur, Belgium.

The Company shall be bound in accordance with article eleven of the By-Laws.

2) The Company shall have its registered office in L-2520 Luxembourg, 35, Allée Scheffer.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the undersigned notary has set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, Notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt huit septembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

#### A COMPARU

1.- Industri Kapital 2007 Limited Partnership I, immatriculé sous le numéro LP 120 80,

2.- Industri Kapital 2007 Limited Partnership II, immatriculé sous le numéro LP 120 79,

3.- Industri Kapital 2007 Limited Partnership III, immatriculé sous le numéro LP 120 77,

4.- Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV, immatriculé sous le numéro LP 120 78, régis par le droit anglais,

agissant tous in fine à travers INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED, une société constituée sous le droit de Jersey, ayant son siège social à Charles Bisson House, 3<sup>rd</sup> Floor, 30-32 New Street, St. Helier, Jersey Channel Islands JE2 3RA.

5.- Alpha IAB Co-Investment AB, une société constituée sous le droit de suédois, immatriculée sous le numéro 556705-2971, ayant son siège social à Slojdgatan 9, Box 7475, 103 92 Stockholm, (Suède).

Fondateurs ici représentés par Maître Catherine Dessoï, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée (la "Société") qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### Dénomination - Siège - Objet - Durée.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera "Versailles International S.à r.l."

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie de parts sociales ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou auxdites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée, incluant des autorisations à ses filiales pour faire la même chose; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.**

8.1 Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1,-(un Euro) chacune.

8.2 Le capital souscrit peut être modifié sur décision de l'associé unique ou, comme cela peut être le cas, par décision de l'assemblée des associés statuant de la même manière que pour une modification des statuts.

8.3 Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance seront de plus autorisés et habilités à émettre des obligations convertibles ou non, ou des instruments assimilés ou des obligations avec droits de souscription ou d'émettre tous instruments financiers convertibles ou non, en parts sociales à des conditions établies par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, pour autant cependant que ces obligations ou instruments ne soient pas émis au public et que, dans le cas d'obligations convertibles ou instruments assimilés, au moment de la conversion, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifié, soit respecté.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

### Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

S'il n'y a qu'un seul gérant, la société sera valablement engagée à l'égard des tiers par la seule signature d'un gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire/associée ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit, transmis par courrier simple, courrier électronique, télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues.

Chaque gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes y prenant part, d'entendre chacune d'elles. La participation aux réunions tenues par ces moyens de communication est équivalente à la participation en personne à ces réunions. Les réunions tenues par ces moyens seront considérées comme tenues au siège social.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer ou agir qu'autant qu'au moins une majorité des gérants est présente ou représentée aux réunions du conseil de gérance. Les décisions doivent être prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

Les résolutions circulaires du conseil de gérance peuvent être valablement prises si elles sont approuvées par écrit et signées par tous les gérants en personne. Une telle approbation peut être exprimée sur un seul ou plusieurs documents envoyés par fax ou par e-mail. Ces résolutions auront le même effet que les résolutions votées à un conseil de gérance dûment convoqué. La date de telles résolutions circulaires sera celle de la dernière signature.

### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq).

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

#### Dividendes intérimaires

**Art. 20.** Nonobstant les dispositions de l'article 20, l'assemblée générale des associés de la Société, par le vote majoritaire déterminé par la loi sur le paiement des dividendes, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant) peut décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, sur base d'un récent état intermédiaire des comptes préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique lui-même (le cas échéant), et laissant apparaître que les fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne saurait excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### Dissolution - Liquidation

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

#### Loi applicable

**Art. 22.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

#### Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

#### Souscription / Libération

Le capital a été souscrit de la manière suivante:

Industri Kapital 2007 Limited, pré-nommée, agissant en sa qualité référencée ci-dessus, représentée par Maître Catherine Dessoy en vertu de la procuration ci-dessus référencée,

a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Industri Kapital 2007 Limited Partnerships I-IV et de Alpha IAB Co-Investment AB 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales, qui sont libérées intégralement en numéraire et réparties comme suit:

	Nb de parts	capital souscrit
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I . . . . .	2.987	2.987,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II . . . . .	2.818	2.818,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III . . . . .	3.140	3.140,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV . . . . .	3.518	3.518,-
Alpha IAB Co-Investment AB . . . . .	37	37,-
Total . . . . .	12.500	12.500,-

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 12.500,-(douze mille cinq cents Euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.200,-(mille deux cents Euros).

127951

*Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée

- Monsieur Andrew Townend, demeurant professionnellement Brettenham House, 5, Lancaster Place, London WC2E 7EN, Royaume Uni, né le 31 décembre 1971 à Mirfield, Royaume Uni;

- Monsieur Shaun Johnston, avec adresse professionnelle au 30-32 New Street, St. Helier, Jersey JE2 3RA, Iles Anglo Normandes, né le 14 juin 1965 à Birmingham, Royaume Uni;

- Madame Sandrine Anton, avec adresse professionnelle au 35, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, née le 21 juin 1972 à Algrange, France;

- Madame Catherine Dessoy, avec adresse professionnelle au 31 rue d'Eich L-1461 Luxembourg, née le 14 décembre 1963 à Namur, Belgique.

La Société se trouvera engagée conformément à l'article 11 des statuts.

2) Le siège social de la Société est établi à L-2520 Luxembourg, 35, Allée Scheffer.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signe: C. DESSOY, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 02 octobre 2012. Relation: LAC/2012/45570. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irene THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée a la Société sur sa demande

Luxembourg, le 5 Octobre 2012.

Référence de publication: 2012131087/428.

(120172854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

---

**Asic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 123.204.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ASIC S.A.

Régis DONATI / Robert REGGIORI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012130639/12.

(120172907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

---

**Act II Capital, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 159.524.

EXTRAIT

Il est arrêté et convenu ce qui suit:

Suite au transfert de siège social de UBS Luxembourg Financial Group AG avec effet au 3 octobre 2011 du 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg au 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, l'adresse professionnelle d'un administrateur de ACT II CAPITAL est modifiée comme suit:

- Mr. Johan Groothaert, avec adresse professionnelle au UBS Limited, 1, Finsbury Avenue, EC2M 2PP London, Grande-Bretagne.

Luxembourg, le 8 octobre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Act II Capital

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012130603/18.

(120172881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

**AIPP Pooling I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 132.135.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of September,  
before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Aberdeen Property Investors Indirect Investment Management AB, a company governed by the laws of Sweden, with registered office at Sveavägen 25, Box 3039, SE-103 63, Stockholm, Sweden and registered in the Swedish Companies Registration Office under number 556653-2809 (the "Shareholder"),

hereby represented by Maître Claire Prospert, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given by the Shareholder on September 2012.

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of AIPP Pooling I S.A. (the "Company"), a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting as the management company of AIPP Folksam Global, a fonds commun de placement - fonds d'investissement specialise,, governed by the law of 13 February 2007 on specialised investment funds, as amended (the "Fund"), incorporated pursuant to a notarial deed dated September 24, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 2466 of October 31, 2007, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 132.135. The articles of incorporation have been amended the last time by a notarial deed dated June 2, 2009, published in the Mémorial under number 1245 of June 26, 2009.

The Shareholder, represented as above mentioned, declares having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

1 To amend the first sentence of the first paragraph of Article 4 of the Articles of Incorporation so that it shall read as follows:

"The registered office of the Company is established in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg."

2 To transfer the registered office of the Company.

3 Miscellaneous

The Shareholder, represented as above mentioned, requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder RESOLVES to amend the first sentence of the first paragraph of article 4 of the articles of incorporation of the Company so that it shall read as follows:

"The registered office of the Company is established in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg."

*Second resolution*

The Shareholder RESOLVES to transfer the registered office of the Company to 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of 1 October 2012.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand euro (EUR 1,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by the French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The documents having been read to the proxyholder of the above appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with Us, the notary, this original deed.

**Follows the French translation of the preceding text:**

L'an deux mille douze, le vingt-huitième jour de septembre,  
par-devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),  
a comparu:

Aberdeen Property Investors Indirect Investment Management AB, une société constituée et organisée sous les lois suédoises, ayant son siège social à Sveavägen 25, Box 3039, SE-103 63, Stockholm, Suède, enregistrée au Registre de Commerce Suédois sous le numéro 556653-2809 (l' "Associé"),

représentée par Maître Claire Prospert, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration sous seing donnée par l'Associé le septembre 2012.

Ladite procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, sera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

L'Associé a demandé au notaire instrumentant d'acter que l'Associé est l'associé unique de AIPP Pooling I S.A. (ci-après la «Société»), une société anonyme, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 24 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial») sous le numéro 2466 du 31 octobre 2007 et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.135. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte notarié en date du 2 juin 2009, publié au Mémorial sous le numéro 1245 du 29 juin 2009.

L'Associé, représenté tel que précédemment mentionné, reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

1 Modification de la 1<sup>ère</sup> phrase du 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 4 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social de la Société est établi à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg.»

2 Transfert du siège social de la Société.

3 Divers

L'Associé, représenté tel que précédemment mentionné, a demandé au notaire instrumentant soussigné d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé DÉCIDE de modifier la 1<sup>ère</sup> phrase du 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social de la Société est établi à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg.»

*Deuxième résolution*

L'Associé DÉCIDE de transférer le siège de la Société au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2012.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés mille euros (EUR 1.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Prospert, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 2 octobre 2012, REM/2012/1188. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 8 octobre 2012.

Référence de publication: 2012130623/98.

(120172870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

**Bluehouse Capital Advisors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 137.666.

Il résulte du contrat de cession de parts sociales daté du 26 septembre 2012 que T2 Bluehouse Holdings Limited à transféré cinq cents parts sociales de la Société à M. Victor Pisante avec adresse au rue du Pont du Diable 9, 3963 Crans-Montana, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2012.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012130650/15.

(120172900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

---

**Doosan Heavy Industries European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 125.754.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 14 septembre 2012*

1. M. Key Sun HAN, administrateur de sociétés, né à Dangjin, Choong-nam (Corée), le 20 août 1951, demeurant à 103-602, Bangbae-re 239, Seocho-gu, Seoul (Corée), a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

2. Le nombre des gérants a été augmenté de 3 (trois) à 4 (quatre).

Luxembourg, le 8 octobre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Doosan Heavy Industries European Holdings S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012130715/15.

(120172878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

---

**Sage Acquisition (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 122.002.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Suite à l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 05 octobre 2012, les associés:

- Prononcent la clôture de la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister à dater du 05 octobre 2012;

- Décident que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à partir du 05 octobre 2012 au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 08 octobre 2012.

Référence de publication: 2012131018/16.

(120172866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

---

**Eclecta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 59.725.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ECLECTA S.A.  
Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012130730/12.

(120172904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

**Eurotrust, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 86.381.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale, réunie extraordinairement au siège de la prédite société le 5 octobre 2012, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

1. L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Julien Kazmierczak, maître en droit, né à Thionville le 17.05.1983 et demeurant professionnellement au 33 allée Scheffer L-2520 Luxembourg, de son poste de directeur d'administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Pour extrait conforme

Monsieur Denis DADASHEV

Scrutateur de l'Assemblée

Référence de publication: 2012130750/18.

(120172898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

**Fondation Carlo Hemmer, Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: L-2261 Luxembourg, 2, rue du Fort Olisy.

R.C.S. Luxembourg G 125.

—  
Bilan au 31 décembre 2010  
(Montants en Euros)

ACTIF	2010	2009
Actif immobilisé		
Immobilisations corporelles (Note 3) . . . . .	1.277.351,90	1.339.756,18
Actif circulant		
Créances (Note 4) . . . . .	4.490,94	25.157,47
Valeurs mobilières (Note 5) . . . . .	1.507.019,50	1.180.458,30
Avoirs en banque (Note 6) . . . . .	827.640,16	1.198.783,19
	<u>2.339.150,90</u>	<u>2.404.398,96</u>
Total de l'actif . . . . .	3.616.502,80	3.744.155,14
PASSIF	2010	2009
Capitaux propres		
Fonds social . . . . .	12.394,68	12.394,68
Succession Carlo Hemmer . . . . .	1.486.136,87	1.486.136,87
Dons (Note 7) . . . . .	5.274,62	5.274,62
Résultats reportés . . . . .	983.747,19	639.801,40
Résultat de l'exercice . . . . .	(31.446,36)	343.945,79
	<u>2.456.107,00</u>	<u>2.487.553,36</u>
Dettes		
Dettes envers des établissements de crédit (Note 8) . . . . .	1.133.612,30	1.234.359,61
Autres dettes (Note 4) . . . . .	26.783,50	22.242,17
	<u>1.160.395,80</u>	<u>1.256.601,78</u>
Total du passif . . . . .	3.616.502,80	3.744.155,14

*Compte de recettes et Dépenses pour l'année se terminant au 31 décembre 2010  
(Montants en Euros)*

	2010	2009
Recettes provenant de l'actif circulant		
Intérêts créditeurs . . . . .	8.564,52	17.541,01
Revenus sur valeurs mobilières . . . . .	27.016,07	37.276,27
Plus-values réalisées sur valeurs mobilières . . . . .	1.451,26	164.129,49
Reprise de la provision pour moins-values non réalisées sur valeurs mobilières . . . . .	275.439,58	261.292,69
	<u>312.471,43</u>	<u>480.239,46</u>
Dépenses relatives à l'actif circulant		
Frais de gestion du portefeuille . . . . .	(8.893,25)	(11.958,76)
Pertes réalisées sur valeurs mobilières . . . . .	(245.103,53)	(47.197,07)
Dotations à la provision pour moins-values non réalisées sur valeurs mobilières . . . . .	0,00	0,00
	<u>(253.996,78)</u>	<u>(59.155,83)</u>
Résultat provenant de l'actif circulant . . . . .	58.474,65	421.083,63
Autres recettes		
Loyer Lultzhausen (Note 4) . . . . .	60.000,00	60.000,00
Ventes de CD Carlo Hemmer . . . . .	0,00	1.020,00
Dons . . . . .	100,00	100,00
	<u>60.100,00</u>	<u>61.120,00</u>
Autres dépenses (Note 9)		
Frais administratifs . . . . .	(2.920,00)	(5.108,35)
Frais divers . . . . .	(23,83)	(3.339,25)
Projet Lultzhausen . . . . .	(81.572,40)	(129.010,24)
Investissement CAJL . . . . .	(64.104,78)	0,00
Activités scolaires . . . . .	(1.400,00)	(800,00)
Groupe animateur . . . . .	0,00	0,00
	<u>(150.021,01)</u>	<u>(138.257,84)</u>
Excédent (déficit) de l'exercice . . . . .	(31.446,36)	343.945,79
Résultats reportés début de l'exercice . . . . .	983.747,19	639.801,40
Résultats reportés fin de l'exercice . . . . .	952.300,83	983.747,19

*Budget 2010 (EURO)*

Art.	Libellé	Budget 2010
	Budget Ordinaire	
	Boni / mali du budget ordinaire . . . . .	-67.850
RO	Recettes ordinaires . . . . .	110 110
RO-1	Résultat provenant de l'actif circulant . . . . .	50 000,00
RO-2	Dons . . . . .	100,00
RO-3	Remboursements de frais avancés . . . . .	0,00
RO-4	Legs . . . . .	0,00
RO-5	Revenu de location (AJ Lultzhausen) . . . . .	60 000,00
DO	Dépenses ordinaires . . . . .	177 950
DO-1	Activités de Jeunesse . . . . .	3 000
DO-11	Classes vertes	3 000
DO-111	Primes d'encouragement aux enseignants pour l'organisation de classes vertes dans les AJ . . . . .	2000
DO-112	Subvention aux frais de séjour de classes vertes en AJ . . . . .	0
DO-113	Subvention à l'équipement de certaines AJ en vue de faciliter l'organisation de classes vertes et colonies . . . . .	0
DO-114	Subvention aux activités d'animation dans les AJ . . . . .	1000
DO-12	Voyages de jeunes . . . . .	0
DO-121	Primes aux organisateurs de voyages de jeunes dans les AJ . . . . .	0

DO-13	Rencontres Internationales de Jeunes .....	0
DO-131	Primes aux organisateurs de rencontres internationales dans les AJ .....	0
DO-132	Subvention à la participation de jeunes, d'étudiants ou de chômeurs < 25 ans aux rencontres internationales de jeunes dans les AJ .....	0
DO-14	Assurance Responsabilité Civile .....	0
DO-141	Subvention à la création d'une assurance civile spéciale couvrant les risques des organisateurs des catégories d'activités ci-dessus .....	0
DO-15	Campagne de publicité .....	0
DO-151	Publicité de lancement des activités sub DO11,DO12,DO13 .....	0
DO-2	Subventions aux projets de la CAJL .....	34 000
DO-21	Centrale des Auberges de Jeunesse .....	34000
DO-22	Auberge de Jeunesse Beaufort	
DO-23	Auberge de Jeunesse Echternach	
DO-24	Centre de Jeunesse Eisenborn	
DO-25	Auberge de Jeunesse Ettelbruck	
DO-26	Auberge de Jeunesse Hollenfeltz	
DO-27	Auberge de Jeunesse Lultzhausen	
DO-28	Auberge de Jeunesse Luxembourg	
DO-29	Auberge de Jeunesse Mariehthal	
DO-2A	Auberge de Jeunesse Troisvierges	
DO-2B	Auberge de Jeunesse Vianden	
DO-2C	Auberge de Jeunesse Wiltz	
DO-2D	Compte collectif (toutes AJ, dépenses non vendables)	
DO-2F	Sentiers des auberges de jeunesse, signalisation	
DO-3	Bulletin de jeunesse "De Kompass" .....	0
DO-32	Subvention à l'édition du bulletin "De Kompass" .....	0
DO-4	Dépenses administratives .....	15 800
DO-41	Frais de gestion de portefeuille .....	13 000
DO-42	Honoraires des auditeurs .....	2 500
DO-43	Frais de port et de télécommunications .....	100
DO-44	Frais divers .....	200
DO-5	Autres Dépenses .....	150
DO-51	Commémoration de l'anniversaire du décès de Carlo Hemmer .....	150
DO-52	Mémorial Carlo Hemmer .....	0
DO-53	Fonds Ecologique Carlo Hemmer .....	0
DO-54	Frais de promotion .....	0
DO-6	Annuités pour emprunts .....	125 000
DO-61	Projet Lultzhausen - Annuité pour remboursement emprunt 2003 - 2023 .....	125 000
	Budget extraordinaire .....	0
	Boni / mali du budget extraordinaire .....	0
RE	Recettes extraordinaires .....	0
RE-1	Crédit à court terme pour la rénovation et l'extension de l'AJ à Lultzhausen .....	0
RE-2	Emprunt à long terme pour la rénovation et l'extension de l'AJ à Lultzhausen .....	0
RE-3	Subventions pour la rénovation et l'extension de l'AJ à Lultzhausen .....	0
DE	Dépenses extraordinaires .....	0
DE-1	Rénovation & extension de l'AJ à Lultzhausen - Etudes .....	0
DE-2	Rénovation & extension de l'AJ à Lultzhausen -Travaux de gros oeuvre payables pendant l'exercice .....	0
DE-3	Rénovation & extension de l'AJ à Lultzhausen -Travaux d'installations et de finition payables pendant l'exercice .....	0
DE-4	Rénovation & extension de l'AJ à Lultzhausen -Services d'ingénierie, de sécurité, assurances et autres services payables pendant l'exercice .....	0

Budget pour l'exercice 2010

approuvé par

le Conseil d'Administration.

Le 22 décembre 2009.

*Les administrateurs*

Paul Emering / Isabelle Goubin / Michel Kneip et Marie-Josée Ries / Gérard Boby

*Président / Trésorière / Secrétaires / Membre*

Référence de publication: 2012130767/146.

(120172784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

---

**Galaxya S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 158.436.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 4 octobre 2012 que:

Monsieur Riccardo MORALDI et de Monsieur Andrea DE MARIA ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs.

Monsieur Pedro GONCALVES, employé privé, né le 24 septembre 1973 à Mortagua (Portugal) et demeurant professionnellement au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg ainsi que Monsieur David RAVIZZA, cadre, né le 21 décembre 1965 à Mont-Saint-Martin et demeurant 42, rue Mantrand F-54650 Saulnes ont été nommés en remplacement des administrateurs démissionnaires.

Monsieur Pedro GONCALVES et Monsieur David RAVIZZA ont repris les mandats de leurs prédécesseurs.

Madame Laurence BARDELLI a été nommée Président du Conseil d'administration.

En outre, il est à noter que Madame Laurence BARDELLI actuel administrateur et Président du Conseil d'administration est désormais domiciliée professionnellement au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012130779/21.

(120172879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

---

**GON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 139.639.

—  
Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GON S.A.

Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012130791/12.

(120172905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

---

**Intermatros S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 117.759.

—  
Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERMATROS S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012130835/12.

(120172910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

---

**Letinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 79.508.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LETINVEST S.A.  
Louis VEGAS-PIERONI / Alexis DE BERNARDI  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012130874/12.

(120172903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

---

**MK European Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 113.944.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2012.  
MK European Capital Partners S.à r.l.  
Polyxeni Kotoula  
*Gérante*

Référence de publication: 2012130921/14.

(120172899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

---

**Oregonian Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 94.582.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OREGONIAN INVEST S.A.  
Robert REGGIORI / Alexis DE BERNARDI  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012130957/12.

(120172906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

---

**Orchid Funds SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 159.413.

**EXTRAIT**

Il est arrêté et convenu ce qui suit:

Suite au transfert de siège social de UBS Luxembourg Financial Group AG avec effet au 3 octobre 2011 du 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg au 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, les adresses professionnelles des administrateurs de Orchid Funds Sicav sont modifiées comme suit:

- Mr. Alexandre Dumont, avec adresse professionnelle au UBS Luxembourg Financial Group AG, 33a Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,
- Mr. Johan Groothaert, avec adresse professionnelle au UBS Limited, 1, Finsbury Avenue, EC2M 2PP London, Grande-Bretagne.

Luxembourg, le 8 octobre 2012.  
Pour extrait sincère et conforme  
*Pour Orchid Funds SICAV*  
Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012130950/20.

(120172883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

---

**Palux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 86.769.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PALUX S.A.  
Régis DONATI / Robert REGGIORI  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012130978/12.

(120172909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

---

**Royalty Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 52.491.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROYALTY PARTICIPATIONS S.A.  
DE BERNARDI Angelo / DONATI Régis  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012131014/12.

(120172908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

---

**Azilis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 113.813.

EXTRAIT

Le mandat de CYAN S.à r.l. en tant que gérant de la Société a pris fin en date du 5 octobre 2012 avec effet immédiat et l'associé unique de la Société a décidé, en date du 5 octobre 2012, de nommer Monsieur Alain Koch, né le 18 août 1965 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, résidant professionnellement au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Monsieur Laurent Bélik, né le 2 septembre 1974 à Ixelles, Belgique, résidant professionnellement au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et Monsieur Martijn Sinninghe Damsté, né le 2 novembre 1978 à Deventer, Pays-Bas, résidant professionnellement au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg en tant que gérants de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Alain Koch;
- Monsieur Laurent Bélik;
- Monsieur Martijn Sinninghe Damsté.

Le siège social de la Société a été transféré avec effet au 5 octobre 2012 du 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg à l'adresse suivante: 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012131120/26.

(120172902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

**Sabre, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 156.055.

—  
EXTRAIT

Il est arrêté et convenu ce qui suit:

Suite au transfert de siège social de UBS Luxembourg Financial Group AG avec effet au 3 octobre 2011 du 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg au 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, les adresses professionnelles des administrateurs de Sabre sont modifiées comme suit:

- Mr. Alexandre Dumont, avec adresse professionnelle au UBS Luxembourg Financial Group AG, 33a Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

- Mr. Johan Groothaert, avec adresse professionnelle au UBS Limited, 1, Finsbury Avenue, EC2M 2PP London, Grande-Bretagne.

Luxembourg, le 8 octobre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Sabre

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012131017/20.

(120172882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

**WhiteStones S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 124.585.

—  
*Extract of the minutes of the annual meeting held on June 4<sup>th</sup>, 2012*

- Mrs. Betty PRUDHOMME, Mr. Serge KRANCENBLUM and Mr. François LANNERS, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, are reappointed as Members of the Supervisory Board in accordance with the article 15 and after of the articles of association, for a period of one year, until the General Meeting approving the Annual accounts as at December 31<sup>st</sup>, 2012.

Certified true copy

**Suit la traduction française de ce qui précède:**

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 4 juin 2012*

- Mrs. Betty PRUDHOMME, Mr. Serge KRANCENBLUM and Mr. François LANNERS résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, sont réélus Membres du Conseil de Surveillance en accord avec l'article 15 et suivants des statuts, pour une période de un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2012131098/20.

(120172876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

**CVC Investments Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 139.416.

—  
L'adresse professionnelle du gérant de la Société, M. François Pfister, a changé à la date du 2 avril 2012, et se situe désormais au:

2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2012.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2012131126/14.

(120172874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

---

**CVC Services Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 148.924.

---

L'adresse professionnelle du gérant de la Société, M. François Pfister, a changé à la date du 2 avril 2012, et se situe désormais au:

2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2012.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2012131127/14.

(120172872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

---

**Krakatau S.A., Société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 144.417.

---

L'adresse professionnelle de l'administrateur de la Société, M. François Pfister, a changé à la date du 2 avril 2012, et se situe désormais au:

2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2012.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2012131147/15.

(120172880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

---

**Parthena Reys Perennial Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 136.401.

---

L'adresse professionnelle de l'administrateur de la Société, M. François Pfister, a changé à la date du 2 avril 2012, et se situe désormais au:

2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2012.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2012131155/14.

(120172865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

---

**PR Kiel I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 152.153.

---

L'adresse professionnelle du gérant de la Société, M. François Pfister, a changé à la date du 2 avril 2012, et se situe désormais au:

2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2012.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2012131160/14.

(120172801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

---

**Aladar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 67.877.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALADAR S.A.

Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012130625/12.

(120172911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

---

**Apock Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 140.800.

Les administrateurs LANNAGE S.A., société anonyme, repr. par M. Yves Biewer, représentant permanent, et VALON S.A., société anonyme, repr. par M. Guy Kettmann, représentant permanent, ainsi que le commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, se sont démis de leurs fonctions respectives en date du 8 octobre 2012.

Luxembourg, le 8 octobre 2012.

*Pour: APOCK PROPERTIES S.A.*

Société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Viviane Hengel / Isabelle Maréchal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2012130632/16.

(120172916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

---

**Asyris S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 88.274.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012130643/9.

(120172887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

---

**Woodward International SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 144.827.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012131102/9.

(120172914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

---

**Baumann & Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 138.247.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der jährlichen Generalversammlung vom Mittwoch, den 30.05.2012*

*Sechster Beschluss:*

Die gegenwärtige Generalversammlung beschließt das vom Verwaltungsrat vorgeschlagene Mitglied des Verwaltungsrates:

Herrn Dr. Jürgen Flaskamp, mit geschäftlichem Sitz am Sitz der Gesellschaft in 7, Grand Rue, L-1661 Luxembourg zu bestätigen.

Référence de publication: 2012130654/13.

(120172913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

---

**Baumann & Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 138.247.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratsitzung der BAUMANN & PARTNERS S.A. Abgehalten am Mittwoch, den 01. Juni 2012 um 10Uhr*

*Beschluss*

Der Verwaltungsrat beschließt, die Funktion der Geschäftsbuchführung an den zugelassenen Wirtschaftsprüfer HRT Révision S.A. (163, Rue du Kiem, L-8030 Strassen, Luxembourg) zu vergeben.

Référence de publication: 2012130655/12.

(120172913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

---

**Baumann & Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2630 Luxembourg, 145, rue de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 138.247.

—  
*Auszug aus dem Beschluss des Verwaltungsrates BAUMANN & PARTNERS S.A.*

Der Verwaltungsrat beschließt den Sitz der Gesellschaft von den aktuellen Geschäftsräumen hin zu neuen Geschäftsräumen mit der Adresse 145, rue de Trèves, L-2630 Luxembourg zu verlegen.

Der Beschluss impliziert, dass sich auch bei den Verwaltungsratsmitgliedern Anne Drisler und Dr. Jürgen Flaskamp der geschäftliche Sitz ändert, da diese den Sitz der Gesellschaft angegeben haben. Dies ändert sich zeitgleich bei den vorgenannten auf die neue Adresse 145, Rue de Trèves, L-2630 Luxembourg

Référence de publication: 2012130656/13.

(120172913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

---

**I.B.R.E. SA, International Business Real Estate SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 164, rue de Belvaux.  
R.C.S. Luxembourg B 148.082.

—  
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 08-10-2012*

Mme PROSKURNIKOVA Iryna (épouse KRIER) domiciliée à L-5671 ALTWIES 12, rue de Filsdorf est révoquée comme administrateur avec effet au 08.10.2012

M-NEVES FITAS Fabio né le 07.07.1983 à BARREIRO (Portugal) demeurant à L-4053 ESCH/ALZETTE 20, rue des charbons est élu administrateur avec effet au 08-10-2012 pour une durée de 6(six)ans

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch, le 08 octobre 2012.

Pour copie conforme

Signature

Référence de publication: 2012131145/16.

(120172933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

---

**Financière Cavour S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 32.085.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINANCIERE CAVOUR S.A.  
Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012130762/12.

(120172912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

---

**Immo Castel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 41.871.

Il résulte de l'assemblée générale du vendredi 27 juillet 2012 que:

- la démission de la société EXCELIANCE SA de sa fonction d'administrateur a été accepté;
- Maître Valérie DEMEURE, avocate de la Cour, demeurant à L-1260 Luxembourg, 1, rue de Bonnevoie a été nommé administrateur. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jonathan BEGGIATO  
*Administrateur*

Référence de publication: 2012130830/14.

(120172884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

---

**Kappa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 123.608.

Les administrateurs LANNAGE S.A., société anonyme, repr. par M. Yves Biewer, représentant permanent, VALON S.A., société anonyme, repr. par M. Guy Kettmann, représentant permanent, KOFFOUR S.A., société anonyme, repr. par M. Guy Baumann, représentant permanent, ainsi que le commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, se sont démis de leurs fonctions respectives en date du 8 octobre 2012.

Luxembourg, le 8 octobre 2012.

Pour: KAPPA S.A.  
Société anonyme  
EXPERTA LUXEMBOURG  
Société anonyme  
Viviane Hengel / Isabelle Maréchal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2012130855/17.

(120172917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

---

**RPFFB Soparfi Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 95.511.

Le bilan de la société au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RPFFB Soparfi Finco S.à r.l.

Référence de publication: 2012131015/11.

(120172892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

---

**Marguerite Wind Chirnogeni S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 171.759.

---

**EXTRAIT**

Il est arrêté et convenu ce qui suit:

Suite au transfert de siège social de Marguerite Adviser S.A. avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2012 du 41, boulevard du Prince Henri, L 1724 Luxembourg au 1-3, Boulevard de la Foire, les adresses professionnelles des gérants de Marguerite Wind Chirnogeni S.à r.l. sont modifiées comme suit:

- Mr. Nicolas Merigo, Mr. William Pierson and Mr. David Harrison, avec adresse professionnelle au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- Mr. Michael Dedieu, avec adresse professionnelle au 41-43, rue Saint Dominique, F-75007 Paris (France).

Luxembourg, le 8 octobre 2012.

Pour extrait sincère et conforme  
*Pour Marguerite Wind Chirnogeni sàrl*  
Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012130887/19.

(120172888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

---

**PAH Fund Management Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 127.893.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2011 de sa société mère, Power Assets Holdings Ltd. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Référence de publication: 2012130977/13.

(120172920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

---

**Soling S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 148.880.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 octobre 2012.

*Pour la société*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2012131024/13.

(120172891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

---

**OPK Biotech International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.  
R.C.S. Luxembourg B 151.832.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012131546/9.

(120172915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

---

**Brandenburg Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 123.466.

L'adresse professionnelle de l'administrateur de la Société, M. François Pfister, a changé à la date du 2 avril 2012, et se situe désormais au:

2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2012.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2012131121/14.

(120172953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

---

**CVC Capital Partners Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 98.452.

L'adresse professionnelle du gérant de la Société, M. François Pfister, a changé à la date du 2 avril 2012, et se situe désormais au:

2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2012.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2012131124/14.

(120172938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

---

**CVC Capital Partners SICAV-FIS S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 138.220.

L'adresse professionnelle de l'administrateur de la Société, M. François Pfister, a changé à la date du 2 avril 2012, et se situe désormais au:

2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2012.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2012131125/15.

(120172936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

---

**Arctic Lake S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 152.316.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Agent domiciliaire*

Référence de publication: 2012131223/11.

(120172941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

---

**Tyburn Lane (Düsseldorf) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 128.540.

L'adresse professionnelle du gérant de la Société, M. François Pfister, a changé à la date du 2 avril 2012, et se situe désormais au:

2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2012.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2012131168/14.

(120172946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

**Tyburn Lane (Wiesbaden) 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.720.

L'adresse professionnelle du gérant de la Société, M. François Pfister, a changé à la date du 2 avril 2012, et se situe désormais au:

2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2012.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2012131170/14.

(120172950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

**Tyburn Lane (Wiesbaden) 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.718.

L'adresse professionnelle du gérant de la Société, M. François Pfister, a changé à la date du 2 avril 2012, et se situe désormais au:

2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2012.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2012131171/14.

(120172947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

**Giesecke & Devrient International Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 20.023.

*Rectificatif à la mention déposée le 02 octobre 2012 sous le numéro L120168820*

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012131387/10.

(120172924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.